



PROJET PÉDAGOGIQUE

ALSH de Creysse

Mercredis du 2 septembre 2026 au 30 juin 2027

Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 4
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 5
III.	Les activités	p. 6
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 6
V.	Les modalités de participation des mineurs	p. 8
VI.	Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap	p. 8
VII.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 9
VIII.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p. 9
IX.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p.10

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : route de Leymonie, 24100 Creysse

Tél : 05.53.22.05.58 ou 06.19.03.02.38

alsh.creysse@la-cab.fr

L'ALSH de Creysse est une structure gérée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Il accueille des enfants de 3 à 12 ans. La CAB propose aux familles d'accueillir leurs enfants tous les mercredis durant la période scolaire. L'ALSH a pour vocation de proposer des loisirs éducatifs, culturels et sportifs répondant aux besoins des enfants.

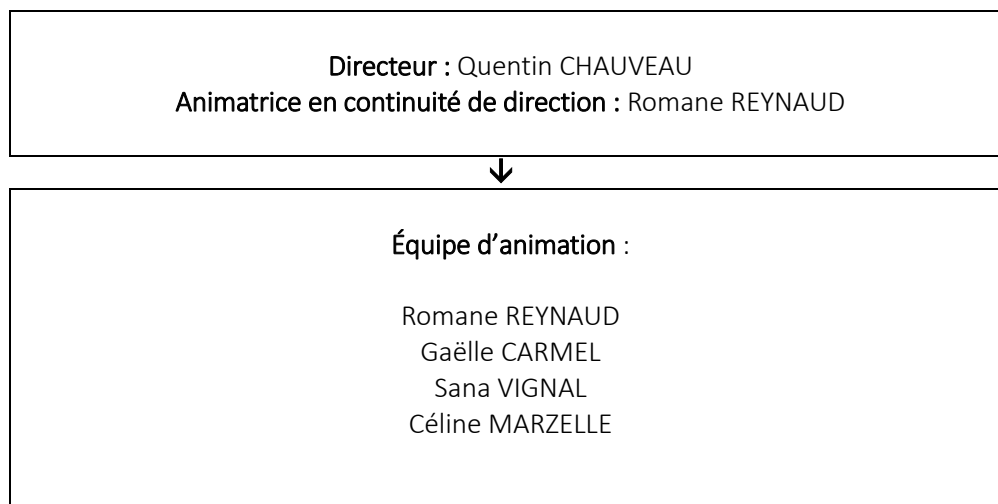
Il se situe au château du Roc, dans la campagne, route de Leymonie à Creysse, sur un site avec de grands espaces verts et boisés. Il comprend deux bâtiments principaux qui accueillent, en fonction des groupes d'âge d'enfants, les lieux de vie, d'activités et de restauration. Sont également utilisées différentes infrastructures du territoire en fonction des plannings d'activités établis par l'équipe d'animation et des plages horaires disponibles.

Nom et coordonnées de l'organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

Domaine de la Tour- La Tour Est- CS 40012- 24112 Bergerac Cedex

Nombre de places et âges des enfants : 99 enfants : 30 enfants de 3 à 6 ans et 69 enfants de 6 ans à 12 ans.

L'ALSH est ouvert de 7h30 à 18h30, les mercredis du mercredi 2 septembre 2026 au mercredi 30 juin 2027



I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif :

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.

Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.

Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités

Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.

Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale...).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le « vivre ensemble ». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, ... ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Un Projet d'Accueil Adapté est construit avec la famille pour tout accueil d'enfant en situation de handicap pour évaluer les besoins spécifiques de l'enfant.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.

La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.

Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.

Dans les ALSH de la CAB, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation au tri sélectif et au recyclage.

II. Les objectifs pédagogiques

Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des besoins et attentes des enfants en cohérence avec le projet éducatif.

Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion.

Nous nous appuyons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe pour proposer le programme d'activités aux enfants.

✓ Développer l'autonomie et la responsabilité

• Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'autonomie des enfants dans les différents moments de la vie quotidienne.
- Encourager chaque enfant à devenir acteur de son temps de loisirs et à faire des choix en toute autonomie.
- Développer le sens des responsabilités et l'implication dans la vie collective.

• Moyens :

- Création et mise en place d'une charte par et pour les enfants : charte de vie commune afin qu'ils participent à la définition des règles de fonctionnement.
- Implication des enfants dans les tâches quotidiennes : rangement du matériel, participation au service en cantine, préparation et remise en ordre des activités, etc.
- Organisation de temps d'échange et de discussion autour de la vie en collectivité afin de favoriser l'écoute, l'expression et le respect de chacun.
- Choix laissé aux enfants des activités selon leurs envies et leurs centres d'intérêt.
- Proposition d'activités variées et adaptées afin de répondre aux besoins et aux attentes de tous les enfants.
- Temps libres durant lesquels chaque enfant peut s'occuper selon ses envies, dans le respect du cadre collectif.

• Évaluation :

- Observer les comportements des enfants dans la vie quotidienne : autonomie, prise d'initiative, coopération, écoute et entraide.
- Évaluer le niveau d'implication des enfants dans les tâches de la vie collective.
- Vérifier le respect de la charte élaborée avec les enfants.
- Recueillir les retours des enfants et de l'équipe d'animation lors de temps de bilan et d'échanges afin d'ajuster les pratiques si nécessaires.

✓ **Développer l'imaginaire des enfants**

• **Objectifs opérationnels :**

- Proposer des activités variées, innovantes et adaptées afin de stimuler l'imagination et la créativité des enfants.
- Susciter la curiosité des enfants et les accompagner vers de nouvelles découvertes.
- Favoriser l'expression personnelle et le développement de leur potentiel créatif.

• **Moyens :**

- Mise en place des ateliers artistiques (arts plastiques, musique, expression corporelle, théâtre, etc.).
- Proposition de jeux de rôle, d'imitation et des activités favorisant l'expression de l'imaginaire.
- Organisation d'activités de découverte autour des sciences, de la nature, de la lecture animée ou de toute autre thématique éveillant la curiosité.
- Développement de projets à long terme permettant aux enfants de s'investir dans une démarche créative et collective.
- Aménagement de temps libres favorisant le développement personnel, l'expérimentation et les initiatives des enfants.

• **Évaluation :**

- Valoriser les réalisations des enfants à travers des expositions, des spectacles, des présentations ou d'autres temps de restitution.
- Observer l'implication, la motivation et la participation des enfants tout au long des activités et des projets.
- Évaluer l'engagement de l'équipe d'animation dans la mise en œuvre des projets.
- Mesurer la diversité et le nombre de nouvelles activités proposées au cours de la période.

✓ **Encourager la coopération et favoriser la socialisation**

• **Objectifs opérationnels :**

- Développer l'entraide, le partage et la coopération entre les enfants.
- Favoriser le vivre-ensemble en encourageant le respect de chacun et des différences.
- Créer des temps de rencontre et d'échange entre les différents groupes d'âge afin de renforcer les liens.
- Instaurer des rituels favorisant la communication, l'écoute et l'expression de chacun

• **Moyens :**

- Propositions de jeux coopératifs encourageant l'entraide, la solidarité et la réussite collective.
- Sensibilisation des enfants aux valeurs de respect, de tolérance et de bienveillance dans la vie quotidienne.
- Organisation de temps de parole réguliers permettant à chacun de s'exprimer, d'être écouté et de participer à la vie du groupe.
- Mise en place d'activités et des projets intergroupes favorisant les échanges, le partage d'expériences et la coopération entre les enfants.

• **Évaluation :**

- Observer les relations entre les enfants : entraide, coopération, respect mutuel et capacité à résoudre les conflits.
- Évaluer la participation de chacun lors des temps de parole et vérifier que tous les enfants ont pu s'exprimer.
- Vérifier la régularité et l'efficacité des rituels de communication mis en place.
- Mesurer la mise en œuvre et la participation aux temps d'échange et aux activités intergroupes.
- Analyser l'évolution du nombre et la nature des conflits afin d'adapter les pratiques éducatives si nécessaire.

III. Les activités

Notre priorité est de garder l'intérêt de l'enfant au cœur de notre pratique.

La qualité éducative des activités tient compte :

- Du respect des enfants
- Du dynamisme et du professionnalisme de l'animateur

L'offre de loisirs culturelle et sportive reste adaptée aux rythmes et à l'âge de l'enfant. L'accueil et la prise en charge de chaque enfant se font en fonction des arrivées échelonnées des enfants sur le site. Chaque activité doit être une plus-value éducative pour l'enfant et a pour visée d'apporter quelque chose. Elle doit avoir du sens tout en étant un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

À travers l'organisation de la vie quotidienne, l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII. Les rôles et modalités de fonctionnement de l'équipe).

Dès 7h30, les enfants sont pris en charge par les animateurs sur le site du château du Roc.

3 / 5 ans	6/12 ans
7h30 – 9h30	7h30 – 9h30
• Arrivées échelonnées des enfants • Échanger, informer, donner confiance • Activités calmes : jeux de société, dessins, contes, comptines...	• Arrivées échelonnées des enfants • Échanger, informer, donner confiance • Activités calmes : jeux de société, dessins, contes ...
9h30 – 11h30	9h30 – 11h30
• Passage échelonnées aux sanitaires. • Rassemblement des enfants, temps d'échanges entre les enfants et les animateurs. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Activité • Rangement.	• Rassemblement des enfants, temps d'échanges entre les enfants et les animateurs. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Activité • Rangement.
11h30 – 12h	11h30 – 14h
• Retour au calme, lecture d'un conte, relaxation. • Passage échelonné aux sanitaires	• 1^{er} et 2^{ème} service de restauration • Temps de développement personnel • Passage échelonné aux sanitaires. • Repas en compagnie des animateurs • Responsabiliser et développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage • Réguler le bruit • Faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants et engager la convivialité
12h – 13h	
• Repas en compagnie des animateurs • Responsabiliser et développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage • Réguler le bruit • Faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants et engager la convivialité	
13h – 13h30	14h – 14h30
• Temps de développement personnel : permettre à l'enfant d'avoir du temps libre • Donner à jouer, laisser et/ou jouer avec les enfants. • Passage échelonné aux sanitaires	• Temps calme : jeux de société, débat entre copains, relaxation
13h30 – 15h * / 13h30 – 14h**	14h30 – 16h
• ¾ ans : temps de sieste* • 4/5 ans : Temps calme: lecture, petits jeux de relaxation**	• Rassemblement des enfants. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Activité • Rangement. • Bilan de la journée
14h – 16h	16h – 16h45
• Rassemblement des enfants, temps d'échanges entre les enfants et les animateurs • Présentation de la demi-journée et choix des activités • Activité • Rangement. • Bilan de la journée	• Préparation du goûter (1 animateur prépare le goûter avec l'aide des enfants qui le souhaitent) • Goûter en compagnie des animateurs • Rangement et nettoyage des tables et chaises
16h – 16h45	16h45 – 18h30
• Préparation du goûter (1 animateur prépare le goûter avec l'aide des enfants qui le souhaitent) • Goûter en compagnie des animateurs • Rangement et nettoyage des tables et chaises	• Départs échelonnés des enfants • Activités calmes, finition des activités de la journée • Aucun enfant ne part seul sans autorisation des parents • Les animateurs doivent savoir comment repartent les enfants • Rangement de la salle au fur et à mesure des départs enfants
16h45 – 18h30	
• Départs échelonnés des enfants • Aucun enfant ne part seul sans autorisation des parents. • Les animateurs doivent savoir comment repartent les enfants • Activités calmes : jeux de société, dessins, contes, comptines • Rangement de la salle au fur et à mesure des départs enfants	

V. Les modalités de participation des mineurs

- Mise en place de règles de vie discutées entre les enfants et l'équipe d'animation.
- Mise en place de conseils de copains où les enfants partagent des informations sur la vie du centre, proposent, choisissent leurs activités.
- Mise en place de plusieurs outils et/ou des échanges sur les émotions pour que les enfants apprennent à les reconnaître et à en parler.
- La réparation plutôt que la punition. La réparation permet à l'enfant de retrouver son estime de soi tout en prenant conscience de son acte à l'inverse de la punition qui le laisse avec un sentiment d'échec. Une concertation se fait entre l'animateur et l'enfant pour définir la réparation.
- Mise en place de plusieurs rituels pour un meilleur repérage dans le temps.
- Une souplesse de fonctionnement : il est important pour nous de permettre aux enfants d'âge différents de se rencontrer, de partager et de vivre certains moments ensemble. Ces temps d'échanges sont constructifs pour les grands comme pour les plus petits.
- Association des enfants au fonctionnement de la vie de l'accueil de loisirs en participant aux tâches de la vie quotidienne : installation et rangement des activités, du matériel, des jeux et des temps de repas.

VI. Les mesures envisagées pour l'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Pour accueillir au mieux les enfants atteints de trouble de la santé ou de handicap, l'équipe de direction et d'animation est à l'écoute de la famille afin d'explorer toutes les possibilités (aménagement de locaux, prise en charge particulière) pour optimiser les conditions d'accueil de l'enfant. L'organisation mise en place doit répondre au mieux aux besoins de l'enfant sans mettre en difficulté ni l'enfant, ni le groupe, ni l'équipe d'animation.

Le PAA : Projet d'accueil adapté

Le projet d'accueil adapté est construit en collaboration avec la famille et son enfant.

Il a pour but de :

- Recueillir des informations pour mieux connaître l'enfant, ses envies, ses capacités et ses besoins
- Faire émerger des pistes d'aménagement pédagogiques pour l'accueillir dans les meilleures conditions.
- Avec l'accord des parents, les animateurs intervenant dans les temps de vie de l'enfant sont associés pour co-construire le projet.

VI. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Espace de loisirs maternel

Il est situé dans le bâtiment annexe au château :

- Une salle d'activités de 61 m2
- Trois salles de repos/sieste : l'une 20 m2, une autre de 17 m2 et la dernière de 12m2.

Espaces de loisirs primaire

Les enfants de plus de 6 ans sont répartis dans les deux bâtiments principaux :

- 6/8 ans : deux salles d'activités dans le bâtiment annexe : une grande salle de 103 m2.
- 8/12 ans : une grande salle d'activités de 97 m2 dans le château.

Espace partagé : un espace paisible de 20m2 (bibliothèque)

Autres infrastructures de l'accueil de loisirs :

- Un espace de restauration comprenant deux réfectoires de 35 et 48 m2, d'une cuisine et d'un vestiaire pour le personnel.
- Un bureau d'accueil avec partie infirmerie, le bureau de la direction de 42 m²
- Un vestiaire/tisanerie/salle de repos animateurs de 12 m2
- Des salles de rangement de 21 m2
- Des blocs sanitaires primaire et maternel
- 3.5 hectares d'espaces verts boisés
- Un garage/lingerie de 40 m2

VII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Le directeur

- Anime l'équipe,
- Met en œuvre le dispositif organisationnel de la structure,
- Est garant de la démarche pédagogique et de sa pertinence par rapport aux orientations éducatives,
- S'assure que l'enfant trouve sa place dans l'offre de loisirs éducatifs,
- Gère et contrôle le personnel de restauration,
- Organise l'entretien du site,
- S'inscrit dans un processus de formation et de tutorat, auprès des personnels,
- Est un gestionnaire administratif, financier et d'équipement,
- A pour mission la mise en œuvre et le suivi des partenariats.

L'animateur

Il a pour rôle d'animer, d'organiser, de réguler tous les moments de la vie quotidienne et collective des enfants :

- Il est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur sécurité physique, morale et affective. Construit une relation de qualité avec les enfants qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective.

- Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service... Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :

- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Utiliser le portable qu'en cas d'urgence.
- Mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC.

Les réunions

L'organisation des mercredis est abordée lors de la réunion hebdomadaire. Le mardi matin est consacré aux orientations pédagogiques que souhaite suivre l'équipe, à la préparation des activités et aux projets et bilans. Ces rencontres permettent la cohésion d'équipe. Elles permettent également d'établir ou de réajuster les grilles d'activités et de travailler sur les projets communs.

Au cours de ces réunions, les animateurs et la direction peuvent partager les informations, évaluer les écarts entre le projet pédagogique et la réalité du terrain pour réajuster le comportement ou les actions de chacun. C'est aussi l'occasion de régler certains détails mais aussi de dynamiser, d'écouter, de maintenir une cohérence du groupe. C'est un moment important. Pour réaliser ce travail dans les meilleures conditions possibles, l'équipe dispose d'outils tels que : cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que souhaite communiquer chaque membre de l'équipe, livrets de projet d'actions où les thèmes sont renseignés et les activités sont inscrites sous forme de plannings, livret pour les projets sportifs, grille de présences et d'absences du personnel permanent. Les intervenants sont choisis en fonction de leur spécialité et en lien avec le projet d'animation.

VIII. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Une synthèse sera proposée en retour à la direction et aux élus jeunesse :

Une évaluation continue se fait lors d'une réunion le mardi pour faire un bilan du mercredi passé avec la participation des enfants sur les activités : une synthèse sera proposée en retour à la direction et aux élus jeunesse.

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : indicateurs, critères et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe.

Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.